

MAIRIE DE TARTAS



DECISION
N° 2011 - 9

Eglise Saint-Jacques
Restauration intérieure de la nef
et restauration de la tourelle Sud-Ouest
3^{ème} et 4^{ème} tranches

Avenant n°2 – lot 1
Maçonnerie pierre de taille

Le Maire de TARTAS (Landes),

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération en date du 24 mars 2001 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

VU la décision du 6 novembre 2009 attribuant les marchés des 5 lots de travaux de restauration de l'église St Jacques

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires doivent être effectués dans la sacristie Sud et le Transept Sud nécessitant également la pose d'échafaudages

VU la proposition de M. THOUIN, architecte du patrimoine, maître d'œuvre du chantier

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer l'avenant modificatif du lot – 1 maçonnerie pierre de taille attribué à l'entreprise La Landaise de Rénovation 40990 TETHIEU.

Article 2 : Le montant de l'avenant en plus suivant devis du 10/06/2011 s'élève à 6 640,68 € HT soit 7 942,25 € TTC ce qui fait passer le marché total de La Landaise de Rénovation (Tranche ferme + Tranche conditionnelle + avenant) de 132 004,55 € HT (157 877,44 € TTC) à 138 645,23 € HT (165 819,70 € TTC).

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à TARTAS, le 8 juillet 2011.

Le Maire,

J-F. BROQUERES